

# Tri des déchets: le choix des armes

Le Valais romand est passé début 2018 sous le régime de la taxe au sac; les résultats sont plus qu'encourageants. Genève est désormais le seul canton qui persiste dans sa volonté d'atteindre les 50% de déchets triés sans sacs taxés.



La ville de Lancy compte déjà 59 écopoints répartis sur son territoire.

Photo: Vincent Borcard

Le Valais romand est massivement passé à la taxe au sac le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Sur 63 communes, seule celle de Vétroz a opté pour un autre système, celui de la taxe au poids. Et la population de Monthey a refusé l'année dernière le règlement proposé par les autorités. Via les propositions d'un groupe de travail, un nouveau règlement pourrait être adopté par les Montheysans. Dès que ce sera le cas, le canton du Valais dans sa totalité sera conforme avec l'Ordonnance fédérale sur les déchets (OLED) – le Haut-Valais avait pris la tête de cette cordée il y a quelques années.

## Déjà une baisse de 15% des déchets ménagers aux usines en Valais

Matthieu Pernet, directeur ad interim de l'Antenne Région Valais romand, rappelle les fondamentaux. «Il faut que chacun comprenne qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle taxe. Là où nous avons une taxe unique et globale, nous distinguons désormais une taxe de base, qui doit globalement couvrir les investissements – déchetterie, etc. Et une partie variable, financée par la taxe au sac, qui doit couvrir la collecte et l'élimination des déchets.» Selon la loi, ces taxes ne peuvent pas générer des bénéfices pour les communes.

Avec le nouveau système, une approche efficace du tri et une consommation raisonnée de sacs blancs de 35 litres à 1.90 francs doivent permettre aux ménages de faire des économies. Premier bilan: «Mi-février, les sacs blancs sont ultramajoritaires dans les containers et les moloks. Les Valaisannes et les Valaisans jouent le jeu. Nous constatons déjà une baisse substantielle de 15% des déchets ménagers aux usines de traitements des ordures», affirme Matthieu Pernet. Un changement de système réussi implique des infrastructures de tri de qua-

lité. Et sur ce point, le canton était déjà bien équipé. Le maillage des sites de collectes était déjà bien engagé et le ramassage des déchets spéciaux et encombrants en forte diminution. Des déchetteries, parfois intercommunales, existaient déjà sur le territoire du Valais romand. De ce fait, une augmentation de la capacité des structures existantes a souvent suffi. «Des communes réfléchissent aujourd'hui à un aménagement des périodes d'ouverture ou au renforcement des écopoints. Je pense notamment à des vallées où certaines déchetteries ne sont pas accessibles toute l'année», intervient notre correspondant.

## Solution unique souhaitée par les communes pour les sacs

La sensibilisation demeure une priorité. Sur ce terrain, les efforts consentis par les communes ne faiblissent pas. Le cas des stations touristiques est souvent évoqué. «Il a été suggéré aux agences de location d'offrir quelques sacs blancs aux touristes. Mais ceux-ci viennent souvent de pays où le tri des déchets est aussi une priorité. Que cela soit pour nos hôtes ou pour la population résidente, il s'agit de renforcer les habitudes de tri déjà prises depuis plusieurs années», développe le directeur ad intérim de l'Antenne Région Valais romand, qui travaille sur ce dossier. A l'origine, les communes avaient confirmé vouloir demeurer compétentes sur la question des déchets, mais avaient souhaité une solution unique aux questions de la production et de la distribution de sacs. L'Antenne avait aussi diffusé, en relation avec le Canton, un règlement type que chaque commune pouvait adapter en fonction de ses besoins.

## 200 francs d'amende au minimum

Retour en 2018. Six semaines après son introduction, les autorités estimaient que 80% des sacs récoltés sont conformes. Pour les contrevenants, les communes ont commencé, depuis le 1<sup>er</sup> février, à amender. Des fonctionnaires assermentés peuvent ouvrir les sacs litigieux et chercher des traces de leurs auteurs. L'amende standard s'élève à 200 francs – ce qui représente plus de 100 sacs blancs. Les cantons qui ont déjà adopté la taxe au sac ont tous connu des premières semaines héroïques! Puis, selon la vox populi, les citoyennes et les citoyens s'habituent.

## Genève, une autre voie en solitaire

Il est possible d'atteindre un bon niveau de recyclage sans passer par une taxe au sac. Telle est la politique qui prévaut

à Genève. Dans le but d'atteindre un taux de recyclage de 50%, le canton a lancé des actions. L'une pour favoriser le tri et la collecte des déchets de cuisine – épluchures, etc. –, en mettant en place la campagne de la «petite poubelle verte». L'autre en demandant à l'ensemble des communes genevoises de mettre un terme aux tolérances communales qui exemptaient les entreprises (moyennes et microentreprises) de prendre en charge la collecte et le traitement de leurs déchets. A Lancy, une commune de 32 000 habitants, ces deux mesures sont venues renforcer, depuis une année, les nouveaux efforts consentis depuis le début de la législature. Avec succès, car en 2017, Lancy a passé le cap des 50% de déchets recyclés.

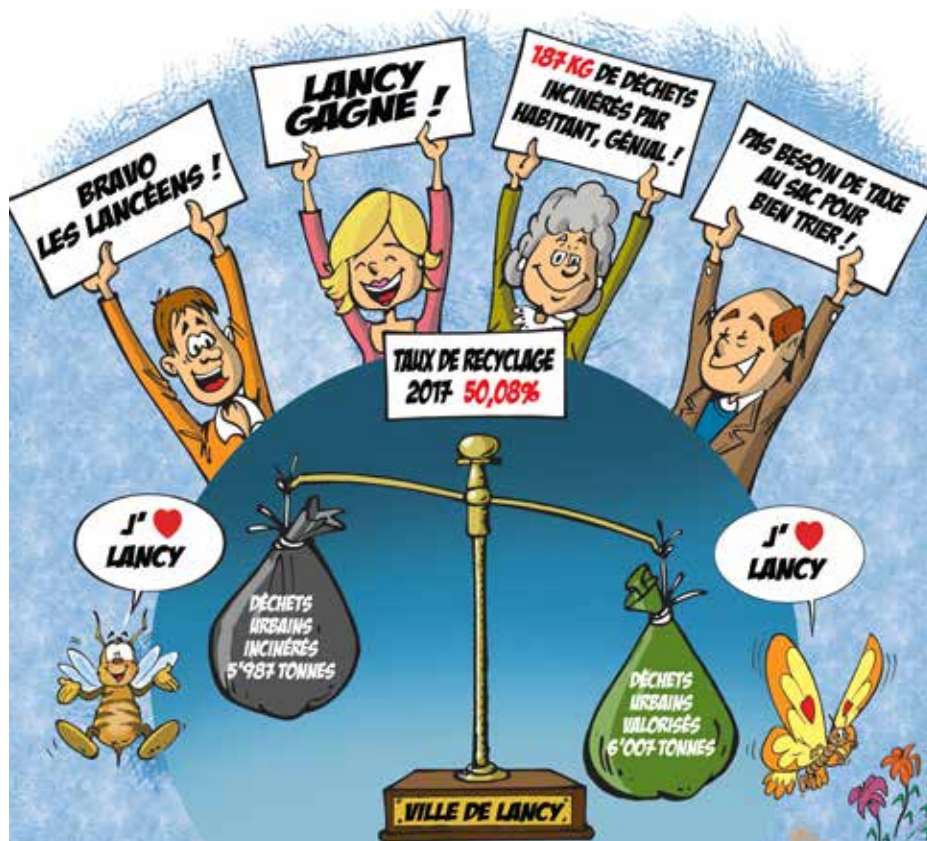
## Il n'y a pas que le taux de recyclage qui compte, mais les déchets par habitant

Et Lancy ne compte pas en rester là. «Nous privilégions désormais un autre indicateur: le poids de déchets incinérés produit par an et par habitant. Cela reste la seule valeur qui détermine de façon indiscutable la bonne santé d'une commune en matière de tri des déchets. Nous sommes passés de 202 kilos à 187 kg (encombrants compris) depuis le début de la législature, nous avons fixé l'objectif de 170 kg pour 2024», expose

le maire Damien Bonfanti. Selon lui, le taux de recyclage n'est pas assez révélateur. Des masses de déchets de jardins permettent à des petites communes de se prévaloir de taux de recyclage supérieurs à 60%, pratiquement mécaniquement, alors que le poids de leurs déchets incinérés par habitant demeure bien supérieur à 250 kg. Le Canton devrait intégrer cet indicateur dans le nouveau Plan Cantonal de gestion des déchets.

## Mesures fortes et mesures fines

Lancy compte aujourd'hui 59 points de récupération (ou écopoints) et projette de passer à 70 d'ici 2020. Le chef du service de l'environnement, Nicolas Hasler, mentionne l'avantage de bennes enterrées plus grandes (7 m<sup>3</sup>) qui permettent d'espacer les collectes et leur impact sur la circulation. Il insiste surtout sur la nécessité de «travailler avec les habitants». Ceci recouvre les mesures d'accompagnement qui vont de pair avec la création d'un écopoint dans un important quartier populaire, grâce à la collaboration d'associations locales ou cantonales. Mais aussi la mise en place de micromesures. Par exemple, les discussions dans un secteur de villas qui aboutissent à la non-installation d'un écopoint, à la demande des habitants qui se sont engagés à faire l'effort de se dépla-



Atteindre 50% de déchets triés sans taxe poubelle, c'est possible. Lancy l'a fait en 2017. Et le fait savoir... Photo: Ville de Lancy



cer un peu plus (250-300 mètres) pour recycler leurs déchets sur un site existant. Ou de la création d'un service de ramassage par triporteur, à l'intention des personnes à mobilité réduite.

### 17000 petites poubelles vertes

En ce qui concerne les entreprises, Damien Bonfanti rappelle que celles-ci étaient déjà, à Lancy, dans l'obligation de traiter les déchets liés à leurs activités. La fin des tolérances communales a donc essentiellement permis de toucher l'ensemble des «microentreprises» dont les déchets n'étaient pas quantifiables, permettant ainsi d'appliquer de façon équitable le principe du pollueur payeur. Proactive, la Ville de Lancy a sélectionné et agréé deux professionnels du ramassage, selon des paramètres économiques et écologiques, avec lesquels les entreprises, sous le contrôle de la commune, peuvent se lier. Une année après la mise en place de ce dispositif, la commune observe que la masse de déchets non recyclés par les entreprises a diminué de 10%. «Nos entreprises géraient déjà correctement leurs déchets», conclut Damien Bonfanti.

Lancy va poursuivre ses efforts, et a distribué pas moins de 17000 poubelles vertes. «Tous les foyers ont reçu une petite poubelle, et la commune offre encore les sacs compostables aux habitants. Malgré cela, il y a encore une marge de progression sur les déchets de cuisine. Egalement sur la récupération du papier», affirment les autorités. Les actions de communication vont donc se poursuivre, avec pour objectif affiché de pouvoir, à terme, en finir avec le ramassage des déchets en mode porte à porte au profit des écopoints enterrés. «Les Lancéennes et les Lancéens font leur part. Pour franchir un autre cap, il faudrait que les industriels et les distributeurs revoient leur politique d'emballage. Et avancer sur ce dossier relève bien davantage de la Confédération», soutient le maire.

A l'échelle du canton, les observateurs, en attente de la compilation des chiffres officiels de 2017, estimaient en février 2018 que la barre des 50% de taux de recyclage ne serait sans doute pas atteinte. Notamment en raison du retard pris par certaines communes dans la mise en application de la fin des tolérances communales aux entreprises. Mais l'exemple de Lancy montre que les deux axes privilégiés peuvent permettre de franchir ce cap. Pour en être sûr, il faudra cependant attendre sans doute une année supplémentaire.



Vincent Borcard

L'action de Lancy se manifeste jusque dans les détails. Avec un service de collecte à domicile des déchets à trier, à l'intention des personnes à mobilité réduite. Photo: Vincent Borcard